

Informatique et société

Groupe 20
Lundi, de 17h30 à 21h00 PK-1620 (cours)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : VILLEMAIRE, Roger

Nom de l'enseignant :

Courriel :

Description du cours

Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

Préalables académiques :

Avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en informatique et génie logiciel ou 5 cours du certificat en informatique, dont 4 siglés INF.

Objectifs du cours

À la fin du cours, l'étudiant devrait pouvoir :

- Comprendre le **contexte professionnel** propre au génie logiciel.
- Prendre conscience des **responsabilités professionnelles** des informaticien.ne.s.
- Connaître et pouvoir utiliser le **code d'éthique** du génie logiciel pour guider sa conduite et analyser une situation.
- Comprendre l'importance de la **qualité de la prestation** de services des informaticiens.
- Comprendre les principaux **impacts** de l'informatique sur la vie démocratique et politique.
- Prendre conscience des **apports possibles** de l'informatique au bien-être de tous.
- Décrire les **caractéristiques de l'approche intégrée** de la protection des informations et échanges électroniques (**sécurité, protection des renseignements personnels, protection des consommateurs, éthique, reddition de compte**).
- Situer le **rôle de l'informaticien** dans les organisations et dans la société et les moyens d'accroître cette reconnaissance;
- Comprendre les **enjeux organisationnels et sociaux** dans une société de l'information.

Contenu du cours

- Notion de profession et reconnaissance professionnelle en génie logiciel
-
- Militantismes et TI
- Innovation technologique et organisation
- Contribution des ressources informationnelles aux organisations et à la société
- Sécurité technique et sécurité administrative
- Sécurité juridique
- Protection des renseignements personnels (PRP)
- Cyberdémocratie
- NTIC et développement durable
- Les figures de l'utilisateur
- Accessibilité
- Éthique, code en génie logiciel
- Jeux électroniques
- Femmes et TI

Formules pédagogiques

Exposés magistraux
Conférencier(e)s
Discussions en classe
Lectures obligatoires

Modalités d'évaluation

Date	Enseignant.e	Sujet(s)	À remettre
6 septembre	Anne Goldenberg Robert Dupuis Yvan Lauzon	Introduction Reconnaissance professionnelle	
13 septembre	Anne Goldenberg	- Propriété intellectuelle et culture libre	Formation des équipes
20 septembre	Anne Goldenberg	- Militantismes et TI	
27 septembre	Yvan Lauzon	- Aspects humains des changements technologiques / Conduite du changement - Innovation technologique et Volet résistance des organisations - Contribution des ressources informationnelles aux organisations et à la société - Compétences politiques et relationnelles	Fournir un premier sujet, par courriel aux enseignants
4 octobre	Yvan Lauzon	- Sécurité technique & sécurité administrative	Plan sommaire du travail de session

		- Sécurité juridique des ressources informationnelles	
11 octobre	Yvan Lauzon	- Respect de la vie privée (RVP) & protection des renseignements personnels (PRP) - Maîtrise des risques d'affaires et risques technologiques	
18 octobre	Yvan Lauzon	- Cyberdémocratie / eInclusion / Open Data - Développement durable (3 P) - Évolution & tendances technologiques Intra portant sur les sujets de M. Lauzon	
25 octobre	Anne Goldenberg Robert Dupuis	- Les figures de l'utilisateur - Déficiences sensorielles	
Premier novembre	Robert Dupuis	Éthique I	Plan détaillé du travail de session
8 novembre	Robert Dupuis	Éthique II	Dernière heure du cours: rencontre de l'équipe avec les professeurs pour discuter du travail de session
15 novembre	Anne Goldenberg	Jeux électroniques	travail écrit en équipe: analyse d'un cas d'éthique
22 novembre	Anne Goldenberg	Femmes, féminisme et TI.	Dernière heure du cours: rencontre de l'équipe avec les professeurs pour discuter du travail de session
29 novembre	Anne Goldenberg Robert Dupuis	Présentations du travail d'équipe	
6 décembre	Anne Goldenberg Robert Dupuis	Présentations du travail d'équipe	Travail de session écrit en équipe
13 décembre	Anne Goldenberg Robert Dupuis	Examen final	

Sur les sujets de M. Lauzon : travaux (2) pour 10%

Cas d'éthique, en équipe : 15 novembre : 10%

Travail de session (25%) et présentation (10%)

Examen Intra, 18 octobre: 20%

Examen final : 13 décembre 25%

Remarques sur les travaux d'équipes:

- Les équipes se font sur une base libre et consensuelle au plus tard au 2e cours, le 13 septembre.
- L'équipe formée au début de la session sera la même pour tous les travaux.
- Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les <https://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Renseignements utiles

ADRESSE NORMALISÉE

Les messages seront envoyés exclusivement à votre adresse normalisée :
votrenom.votreprenom@courrier.uqam.ca

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une

évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Médiagraphie

VO Les références de chacun des exposés présentés.

Programme de développement des compétences informationnelles, UQ:

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1100&owa_no_fiche=17

VC Robert Plotkin, *Computer Ethics*, Facts on File, 2011

Martin, Robert C., *The Clean Coder: A Code of Conduct for Professional Programmers*, Prentice-Hall, 2011.

Miguel Sicart, *The Ethics of Computer Games*, MIT Press, 2009.

Joseph Weizenbaum -- *Computer Power and Human Reason* -- **Freeman, 1976.**

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé